

La formation de la **MCAD** comprend des **cours théoriques et pratiques**.

Ces cours se déroulent :

- ◇ **Dans les établissements publics d'enseignement ou les établissements privés**
- ◇ **En formation initiale ou en formation continue.**

Des Périodes de Formation en Milieu Professionnels [PFMP] de 16 semaines au maximum sont obligatoires.

Ces PFMP se déroulent :

Dans les services techniques de structures collectives publiques ou privées assurant ou non l'hébergement des personnes : (établissement scolaire, maison de retraite, établissement hospitalier, domicile de particulier)

LES EMPLOIS OCCUPES

Le titulaire de la **Mention Complémentaire**

"Aide à Domicile" est salarié,

en particulier :



- * d'associations,
- * de collectivités territoriales,
- * d'employeurs particuliers
- * d'organismes et services **concourant au maintien à domicile.**

LES LIEUX DE FORMATION

LYCEE PROFESSIONNEL LA TRINITE

Cité scolaire Frantz FANON

Tél.0596.65.74.64 - Fax.0596.58.37.51



GRETA de MARTINIQUE



Mention



Complémentaire



Aide à



Domicile



La Mention Complémentaire

"Aide à Domicile"

permet d'exercer des activités auprès de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées vivant en logement privé, individuel ou collectif.

Ce professionnel travaille en étroite collaboration avec les différents partenaires sanitaires et sociaux intervenant auprès de ces catégories d'usagers. Sa formation technique et humaine lui permet une **approche globale de la personne** et de répondre, dans la limite de ses compétences et des contraintes imposées, **aux besoins de vie quotidienne** de ces personnes. Il contribue au maintien de leur vie sociale.



Il exerce les fonctions et activités suivantes :

- ◆ **Fonction de diagnostic de situation**
Du repérage des besoins, des attentes des personnes jusqu'à l'identification des personnes à solliciter.
- ◆ **Fonction de communication et de liaison**
De la prise de contact avec la personne et son entourage jusqu'à l'extériorisation et l'analyse du vécu professionnel.
- ◆ **Fonction de maintien et de restauration de l'autonomie**



De la stimulation des fonctions intellectuelles, sensorielles et motrices par les activités de vie quotidienne jusqu'à la stimulation des relations sociales.

- ◆ **Fonction d'accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne**

De la participation à l'élaboration des menus jusqu'à l'aide aux fonctions d'élimination

- ◆ **Fonction d'entretien et d'aménagement du cadre de vie**

De la réalisation (ou aide à la réalisation) de l'entretien courant du linge et des vêtements, jusqu'à la participation à l'hygiène des animaux domestiques



- ◆ **Fonction d'organisation et de gestion**

De l'organisation du travail en fonction des besoins jusqu'à l'aide au classement des documents familiaux et aux démarches administratives

- ◆ **Fonction de gestion de la qualité**

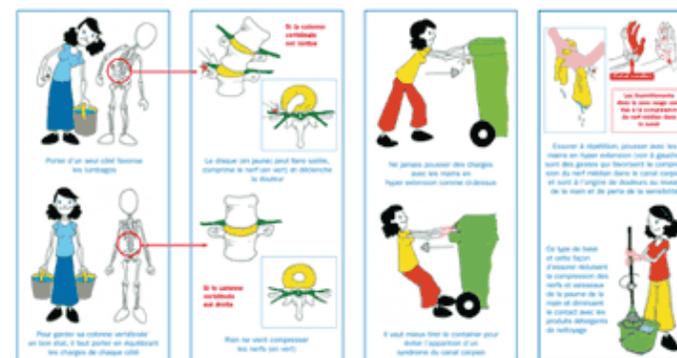
Dans le respect des règles de discrétion professionnelle et de l'identité culturelle des

personnes

Lors de cette formation sont enseignés :

⇒ **Les gestes et postures adaptés** à la réalisation des activités, par exemple :

- ◇ Soulever une charge
- ◇ Déplacer un meuble
- ◇ Utiliser les équipements ménagers pour l'entretien (aspirateur, balai-trapèze....)



- ◇ mobiliser, déplacer et installer la personne

◇.....

